



Informations clés

Les tsunamis sont la plupart du temps provoqués par des tremblements de terre et donnent lieu à des destructions massives dans les zones côtières. Ils entraînent en général de multiples noyades, traumatismes et blessures, auxquels viennent ensuite s'ajouter des maladies liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que des maladies à transmission vectorielle.

Principaux effets sur la santé

Problème de santé	Facteurs de risques
Traumatismes ou blessures	Les premières blessures entraînées par le tremblement de terre sont souvent aggravées lorsque des zones sont inondées par le tsunami. Les personnes peuvent également présenter d'autres blessures causées par les débris projetés par la force de la vague. Il faut donc s'attendre à ce que de nombreuses plaies soient infectées.
Maladies diarrhéiques	Les tsunamis peuvent provoquer une contamination de l'eau, endommager et détruire les installations d'assainissement et entraîner de mauvaises pratiques d'hygiène.
Maladies à transmission vectorielle	Les tsunamis peuvent engendrer une prolifération de moustiques dans les eaux stagnantes et, quelque temps après, favoriser la propagation de maladies à transmission vectorielle.
Maladies respiratoires, cutanées et évitables par la vaccination	Les déplacements massifs de population et les hébergements d'urgence communs surpeuplés, associés à de mauvaises conditions d'hygiène, peuvent provoquer des maladies respiratoires et cutanées. Le contact avec les eaux de crue n'augmente pas le risque de contracter le tétanos, mais les intervenants d'urgence et les membres de la communauté sont plus susceptibles de présenter des plaies et des blessures pouvant être infectées par ces eaux, par de la terre, de la boue ou des déjections humaines et animales. Il est primordial que les intervenants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge soient à jour dans leur vaccination contre le tétanos.

Problème de santé	Facteurs de risques
Répercussions néfastes sur la santé en général	<p>Les tsunamis peuvent engendrer des destructions et des dégâts dans les établissements de santé et au niveau de leurs stocks, ce qui perturbe non seulement la fourniture de soins de santé primaires, notamment ceux de santé maternelle et infantile, et l'accès à ces derniers, mais également les services essentiels de prise en charge des maladies chroniques non transmissibles.</p>

Actions prioritaires pour les équipes ayant une capacité d'intervention en santé publique et communautaire

Mesures immédiates	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les premiers soins et le transport en ambulance des personnes blessées et de celles ayant échappé à la noyade. • Identifier les principaux facteurs de risques de maladies et prendre les mesures de prévention et de préparation qui s'imposent. • Se rapprocher des autorités et les aider à gérer les sources potentielles de contamination toxique.
Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Activer les systèmes de détection précoce des maladies. • Évaluer les mécanismes de surveillance existants (le cas échéant) et déterminer, si nécessaire, dans quelle mesure la Société nationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pourra contribuer aux efforts de surveillance communautaire. Établir un système de surveillance communautaire si besoin. • S'il est nécessaire de lutter contre les vecteurs, il peut être utile de mettre en place des activités de surveillance au niveau des ménages et des activités de nettoyage au niveau des communautés et sur les sites de prolifération afin de réduire la densité des vecteurs.

Interventions communautaires et mobilisation sociale

- Mener des activités de communication sur les risques et d'engagement communautaire (RCCE) en vue de prévenir les maladies d'origine hydrique et à transmission vectorielle.
- Encourager la mobilisation sociale en faveur des campagnes de vaccination d'urgence si besoin.
- Veiller à ce que des procédures de gestion en toute sécurité des dépouilles humaines et animales ainsi que des déchets solides soient en place.
- Contribuer au rétablissement des liens familiaux.
- S'assurer que les populations en déplacement ont accès à des vêtements et à des logements appropriés.
- Soutenir les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre.
- Garantir l'accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial aux membres des communautés et aux employés/volontaires. Ces services peuvent comprendre (sans s'y limiter) : une évaluation régulière des besoins en la matière ; la fourniture d'informations actualisées sur la situation en coopération avec les autorités ; la formation des volontaires à la fourniture d'un soutien psychosocial ; le recours à des équipes mobiles assurant diverses formes de soutien ; la proposition de services de soutien psychosocial dans les centres d'évacuation/d'accueil ; la fourniture d'une aide spéciale aux groupes vulnérables ; la collaboration étroite avec les autorités dans la recherche des familles ; la coordination des différents services afin de fournir des soins supplémentaires.
- Détecter les cas de maladies à haut risque au sein de la communauté (voir la liste des fiches maladies ci-après) et orienter les malades vers les structures de santé identifiées au préalable. Il faudra prévoir des voies d'orientation, c'est-à-dire recenser les établissements de soins de santé primaires existants et évaluer les normes minimales de soins de qualité ainsi que leur accessibilité (en tenant compte des obstacles géographiques et financiers).

Pour les équipes dotées de capacités d'intervention clinique supplémentaires

Veillez toujours vous référer aux directives locales ou internationales pertinentes en matière de gestion clinique des cas.

Parmi les interventions essentielles de soins de santé primaires figurent les suivantes :

- Mettre en place un système de triage, de prise en charge et de transport en ambulance des patients blessés et ayant échappé de peu à la noyade.
- Assurer la continuité des services de base, y compris en matière de santé maternelle et infantile.
- En cas de perturbation des services, mobiliser et/ou soutenir les autorités afin qu'elles garantissent l'accès des patients atteints de maladies non transmissibles et nécessitant des soins palliatifs aux services et aux médicaments dont ils ont besoin.
- Mener des interventions de soins de santé primaires spécifiques aux maladies diarrhéiques, aux infections des voies respiratoires, à l'hépatite A, à la fièvre typhoïde, aux infections cutanées, aux

morsures de serpents et aux piqûres d'insectes.

- Prendre en charge les patients atteints du paludisme, de la dengue et d'autres maladies à transmission vectorielle.
- Soigner les blessures légères et les infections cutanées.
- Vacciner les populations contre le tétanos.

Fiches maladies qui peuvent être pertinentes

[> Hépatite A](#)

[> Rougeole](#)

[> Paludisme](#)

[> Choléra](#)

[> Infections respiratoires aiguës \(IRA\) : Grippe \(aviaire et saisonnière\)](#)

[> Chikungunya](#)

[> Dengue](#)

[> Diphthérie](#)

[> Maladies diarrhéiques](#)

[> Hépatite E](#)

[> Méningite à méningocoques](#)

[> Coqueluche](#)

[> Poliomyélite \(polio\)](#)

[> Rubéole](#)

[> Fièvre typhoïde](#)

[> Fièvre jaune](#)

[> Infection à virus Zika \(Zika\)](#)